

# L'œil ouvert

# spécial

## COVID-19 — Les tâches

**Marty Laforest**

Professeure au

Département lettres et communication sociale

**Vice-présidente aux relations de travail**



Chers collègues,

Le SPPUQTR reçoit depuis quelque temps un certain nombre de messages de professeur.es plus ou moins désarmés par leurs tâches de cet automne. Je sens donc le besoin de redonner certaines informations importantes au sujet des modifications de nos tâches professorales entraînées par la pandémie et de la surcharge de travail qui les accompagne souvent. Comme vous le savez, deux lettres d'entente (accessibles en cliquant sur les liens ci-dessous) ont été signées à ce sujet, le 2 septembre dernier, pour encadrer ces modifications, soit :

**[1. Lettre d'entente relative au processus d'approbation de la tâche professorale 2020-2021 \(covid-19\)](#)**

**[2. Lettre d'entente relative aux modifications exceptionnelles et temporaires à la réalisation des activités professorale \(covid-19\).](#)**

**1-** Il importe d'abord de rappeler que la *Lettre d'entente relative aux modifications exceptionnelles et temporaires...* précise (paragraphe 5) que « l'Université maintient la taille des groupes [...] comme si la prestation d'enseignement avait été donnée en classe », ce qui signifie que le nombre de groupes-cours offert ne doit pas être réduit. J'invite nos collègues directeurs ou directrices de département à porter une attention particulière à cette information. Nous savons qu'en dépit de l'entente négociée, des directives ont été envoyées en juin aux directions départementales afin que les cours dont il existe une version en ligne soient annulés et que les étudiants qui auraient normalement suivi le cours en présence soient redirigés vers la version en ligne. Nous avons aussi entendu parler de pressions pour que des groupes-cours soient fusionnés. Nous tentons en ce moment de comprendre d'où viennent ces pressions et de les faire cesser. Elles entrent en contravention avec ce qui a été convenu et on doit y résister, car la réduction de groupes-cours fait en sorte que la tâche d'enseignement de plusieurs professeur.es devient plus difficile à combler, sans parler du fait que le ou la collègue qui hérite du groupe comprenant deux fois plus d'étudiants que prévu se retrouve en surcharge.

**2.** Il est tout à fait possible et même souhaitable que certains groupes-cours soient dédoublés lorsque la situation l'exige (voir fin du paragraphe 5 de la même lettre). Ce pourrait être le cas par exemple pour un cours qui se donne en présence dans un laboratoire, et qui pour des raisons de sécurité sanitaire doit voir le nombre de participants réduit. Ainsi, pour accommoder l'ensemble des étudiant.es, le laboratoire doit être dédoublé, et il en ira de même pour la tâche reconnue à la ou au professeur.e pour ce laboratoire.

**3.** Nous savons tous que l'enseignement à distance entraîne une surcharge de travail pour les professeur.es et nous sommes prêts à l'assumer jusqu'à un certain point. Cette surcharge devra se refléter dans un changement de la pondération attribuée à chaque élément de la tâche sur le formulaire de répartition des éléments de la fonction ("formulaire de tâches").

4. Les problèmes de tâches susceptibles de se produire et dont nous avons entendu parler incluent, mais ne se limitent pas aux cas suivants :

- ◆ une professeure voit un des ses cours annulé et elle est forcée de préparer un cours nouveau, parce qu'au moment où on lui annonce l'annulation, tous les autres cours qu'elle a déjà donnés ont été attribués à un autre enseignant ;
- ◆ pour des raisons de santé, un professeur n'est pas en mesure d'enseigner à distance plusieurs heures consécutives, ce que la formule intensive de son cours lui imposerait normalement ;
- ◆ un professeur qui supervise un groupe de stagiaires est aux prises avec des modifications constantes de lieu de stage et des stages qui ne peuvent être complétés que sur une période beaucoup plus longue que prévu, ce qui entraîne pour lui une surcharge de travail telle qu'il ne peut faire face à ses autres obligations.

Le problème peut donc relever d'un surplus de tâche impossible à assumer sans aménagement, ou à l'inverse du vide entraîné par le déplacement, le report ou l'annulation d'un cours prévu à la tâche.

Les ententes négociées précisent qu'un.e professeur.e qui, en raison de la pandémie, n'est pas en mesure de combler sa tâche d'enseignement d'une manière ou d'une autre (voir le paragraphe 7 vi. de la *Lettre d'entente relative au processus d'approbation de la tâche professorale 2020-2021 (Covid-19)*) ne se retrouvera pas en dette de cours, car il ou elle pourra se voir attribuer un dégage­ment d'enseignement par les vice-recteurs académiques, sur recommandation du décanat de la gestion académique des affaires professorales. Mais l'attribution d'un tel dégage­ment ne se fera qu'au terme d'un processus préalable de recherche de solution en vue de combler la tâche du ou de la professeur.e. Les assemblées départementales doivent produire un rapport décrivant le processus suivi pour gérer la révision de la tâche professorale, conformément à l'obligation de moyens qui leur est faite et menant à l'émission d'une recommandation visant l'attribution d'un dégage­ment d'enseignement (voir paragraphes 7 à 11 de la même lettre).

En d'autres termes, **les assemblées départementales ont un rôle primordial à jouer dans cette affaire**. C'est au département qu'il faut présenter son problème quand il y en a un, et au département que la recherche de solution doit se faire en toute collégialité et pouvoir être démontrée par écrit. Les directions départementales doivent cependant agir en sachant que ces lettres sont là pour qu'aucun.e professeur.e, à la fin, se retrouve en dette, et que l'Université a promis son appui sur ce plan. Le syndicat est là pour vous bien sûr, mais il n'agira que dans les cas où le processus décrit tourne mal (voir paragraphe 12 de la Lettre *relative au processus d'approbation de la tâche professorale*).

J'invite donc les professeur.es qui éprouvent des difficultés en raison de la pandémie, quelles qu'elles soient, à communiquer avec leur direction départementale et à proposer les solutions qui leur apparaissent les plus susceptibles de résoudre ces difficultés – un dialogue doit alors s'amorcer.

---

## Que faire en cas de problème de tâche ?

---

1. Documenter le plus possible le problème, en détail.
2. Faire part par écrit du problème au département pour qu'une recherche de solution s'amorce.
3. Mettre le SPPUQTR en copie conforme de vos échanges avec le département (en utilisant l'adresse : [vpert@sppuqtr.ca](mailto:vpert@sppuqtr.ca))
4. Contacter votre syndicat si le problème ne se règle pas.

**Bien cordialement!**



## Personnel du SPPUQTR

### Officiers et officières du Syndicat des professeurs et des professeures pour l'année 2020-2021

M. **Gilles Bronchti**  
*Président*  
[president@sppuqtr.ca](mailto:president@sppuqtr.ca)

Mme **Marty Laforest**  
*Vice-présidente aux relations de travail*  
[vprr@sppuqtr.ca](mailto:vprr@sppuqtr.ca)

M. **Andrea Bertolo**  
*Vice-président aux affaires syndicales*  
[vpas@sppuqtr.ca](mailto:vpas@sppuqtr.ca)

M. **Georges Abdul-Nour**  
*Vice-président aux affaires universitaires*  
[vpau@sppuqtr.ca](mailto:vpau@sppuqtr.ca)

Mme **Marianne Paul**  
*Vice-présidente aux services à la collectivité*  
[vpse@sppuqtr.ca](mailto:vpse@sppuqtr.ca)

M. **Sylvain Beaudry**  
*Trésorier*  
[tresorier@sppuqtr.ca](mailto:tresorier@sppuqtr.ca)

M. **Marc André Bernier**  
*Secrétaire*  
[secrtaire@sppuqtr.ca](mailto:secrtaire@sppuqtr.ca)

Mme **Sandra Thiffault**  
*Professionnelle, responsable de la comptabilité, de la gestion et des finances*  
[syndicat@sppuqtr.ca](mailto:syndicat@sppuqtr.ca)

Mme **Diane Beauchemin**  
*Conseillère en relations de travail*  
[crt@sppuqtr.ca](mailto:crt@sppuqtr.ca)

M. **François Landry**  
*Conseiller aux affaires universitaires*  
[cau@sppuqtr.ca](mailto:cau@sppuqtr.ca)



**Syndicat des professeurs  
et des professeures**  
Université du Québec à Trois-Rivières

**SPPUQTR**

3351, boul. des Forges C.P. 500  
Trois-Rivières, Québec G9A 5H7

[www.sppuqtr.ca](http://www.sppuqtr.ca)

